

COMMUNE DE CHAMPLOST

Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 12 Février 2012.

Présents : QUERET Jean-Louis, Maire, GENREAU François, SEILLIEBERT Christophe, GOUDON Valérie, adjoints, BREUILLE-MARTIN Daniel, COMPERAT Jean-Raymond, DURVILLE Julien, PREVOST Yvette, QUARTIER David.

Absents excusés :

CHICON Pierre a donné pouvoir à PREVOST Yvette
LARBI Laurent a donné pouvoir à SEILLIEBERT Christophe

Secrétaire de séance : GOUDON Valérie

Après lecture du compte rendu de la réunion précédente, les membres du conseil approuvent et signent le registre des délibérations.

Cependant, avant de commencer l'ordre du jour, lors de la lecture du compte rendu de la réunion du 17 décembre 2012, une erreur de transcription a été relevée dans la décision modificative 2012/059, il est nécessaire de faire la modification suivante : compte 73923 chapitre 014 : -1136 € et compte 73111 : +1136 €.

Avant de commencer, M. le Maire demande qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour :

- Travaux sylvicoles.

Le conseil accepte à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

2013/01 : Travaux sylvicoles d l'ONF :

M. le Maire présente un devis de l'ONF pour les travaux sylvicoles de l'année 2013 :

- Cloisonnement sylvicole et dégagement manuel des régénérations naturelles dans la parcelle 13 pour un montant de 7400€ HT.

Le conseil vote à l'unanimité Pour.

2013/02 : Groupement de commande avec Venizy :

M. le Maire donne la parole à M. Daniel BREUILLE-MARTIN, Président du syndicat des eaux Champlost / Mercy qui explique au conseil, que la commune de Venizy a également envisagé d'établir un diagnostic des fuites sur son réseau d'eau potable ainsi que l'élaboration d'un schéma d'alimentation et que suite à la demande de la DDT, il pourrait être admis de faire un groupement de commande et permettre à cette

commune voisine de s'associer au syndicat des eaux pour la réalisation de ces études. Le groupement permettrait de faire des économies substantielles. Le montant de cette étude est d'environ 45 000€ réparti au prorata du nombre d'habitants par commune. Une subvention de l'Agence de l'Eau sera attribuée, son montant exact n'est pas encore connu mais on sait que le minimum est de 50%.

Le conseil vote à l'unanimité Pour.

2013/03 : Avenant à la convention d'études de l'assainissement Vachy/Prunelles :

M. le Maire explique avoir reçu un avenant en ce qui concerne l'assainissement de Vachy / Prunelles qu'il est nécessaire d'entériner pour la poursuite des études complémentaires établies par le maître d'œuvre. Il demande au conseil municipal l'autorisation de voter cet avenant.

Le conseil vote à l'unanimité Pour.

2013/04 : Mandatement d'investissement :

M le Maire explique que nous venons de recevoir une facture de matériel informatique de juillet 2012 d'un montant de 1219.30€ TTC. Cette facture concernant du matériel informatique étant de l'investissement, il nous faut prendre une délibération afin de pouvoir la payer avant le vote du budget 2013.

Le conseil vote à l'unanimité Pour.

2013/05 : Election des conseillers communautaires :

Suite à l'approbation par M. le Préfet du schéma intercommunal, la 1^{ère} réunion intercommunautaire est prévue pour le mercredi 20 février 2013 et il convient de désigner 3 conseillers titulaires et 3 suppléants. M. le Maire propose les personnes suivantes :

Conseillers communautaires titulaires : QUERET Jean-Louis, GENREAU François, SEILLIEBERT Christophe.

Conseillers communautaires suppléants : GOUDON Valérie, QUARTIER David, BREUILLE-MARTIN Daniel

Le conseil vote à l'unanimité Pour.

2013/06 : Devis DRTP installation d'un lampadaire :

M. le Maire explique qu'un devis à la société DRPT a été demandé pour la pose d'un lampadaire en haut de la rue de Chatton au regard des numéros 23-25. Il suffit uniquement d'installer un lampadaire, le poteau étant déjà en place. Le montant du devis est de 586.72€, le syndicat d'électrification prend à sa charge 245.30€, il reste 344.42€ à la charge de la commune.

Le conseil vote à l'unanimité Pour.

2013/07 : Rythmes scolaires :

Suite à la réforme des rythmes scolaires, imposée par le gouvernement, cette dernière peut être appliquée pour la rentrée 2013/2014 ou différée, sur demande de dérogation à l'Inspection académique avant le 9 mars, à celle de 2014/2015. La mise en place posant de nombreux problèmes au niveau de son application pour les petites communes, (recrutement de personnels diplômés, mise à disposition de locaux...). Les membres du conseil, après discussion, préfèrent demander une dérogation et attendre la rentrée 2014/2015.

Le conseil vote à l'unanimité Pour.

2013/08 : Projet éolien :

M. le Maire informe que la société VENTS D'OC qui avait présenté son projet de parc éolien aux membres du conseil en octobre 2012, demande à ce que le conseil se prononce sur son acceptation pour la réalisation de l'étude.

M. le Maire a demandé aux services juridiques de la préfecture, si le fait d'accepter l'étude, engageait la commune sur la réalisation du dit projet, ce qui ne serait pas le cas. Une discussion s'engage sur le bien-fondé de venir installer des éoliennes dans la forêt d'Othe. M. le Maire répond que sa réflexion n'est pas que sur ce sujet mais qu'il faut prendre en considération que Bellechaume et Arces ont accepté, avec certaines restrictions, l'étude. De ce fait si un parc éolien venait à être créé, ce pourrait être sans la commune de Champlost qui se contenterait, dans ce cas, d'en avoir les nuisances sans en avoir les retombées financières, ce qui doit faire partie des préoccupations d'un Maire.

Avant que le conseil ne se prononce, M. le Maire expose les termes de la délibération qu'il avait prévu de prendre :

- Emettre un avis favorable de principe sur le projet de parc éolien sur le territoire de la commune au profit de la société Vents d'OC Energies Renouvelables pour une durée de dix ans.
- Autoriser la société Vents d'Oc à conduire à sa charge toutes les études techniques et environnementales et déposer toutes les demandes administratives nécessaires pour valider la faisabilité du projet éolien sur ce site.
- Donner un accord de principe à la pose d'un mât de mesure de vent sur le territoire de la commune.
- Donner tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tous les documents afférents au projet de parc éolien sur le territoire de la commune.

Le conseil vote pour à 9 voix, 1 abstention et 1 contre pour autoriser la société à réaliser l'étude.

2013/09 : Facturation des copies couleurs :

M. le Maire explique que la réalisation de photocopies noir et blanc pour les associations communales est et restera gratuite. Par contre, il ne peut en être autant pour les copies couleurs. M. le Maire demande à ce que les copies couleurs soient facturées au prix coutant. Une délibération doit donc être prise pour la facturation des copies couleurs (0.10 centimes d'euro pour un format A4 recto).

Le conseil vote à l'unanimité Pour.

2013/10 : Vente d'une cheminée :

M. le Maire donne la parole au 2^{ème} adjoint M. Christophe Seilliebert qui explique que dans le cadre des travaux dans l'ancienne maison Chéron, une cheminée en marbre va être démontée et demande au conseil l'autorisation de la mettre en vente

Le conseil vote à l'unanimité Pour.

2013/11 : Adhésion PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) :

M. le Maire explique que l'adhésion à PEFC est arrivée à expiration, et qu'il serait nécessaire de le renouveler. La contribution est de 20€ + 0.65€/hectare de bois, et ceci pour 5 ans. Ce programme apporte la garantie qu'un produit portant la marque PEFC s'inscrit dans une démarche de gestion durable de la forêt, lors de la vente de bois.

Le conseil vote à l'unanimité Pour.

2013/12 : Service de remplacement du Centre de Gestion :

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour permettre le remplacement, si nécessaire en cas de maladie, du personnel (secrétaire de mairie, atsem..) par un personnel du centre de gestion.

Le conseil vote à l'unanimité Pour.

2013/13 : Classe de neige 2013 :

Les enfants des classes CM1 et CM2, au nombre de 14, partent en classe de neige au mois de Mars
Le conseil décide, comme à son habitude dans le cadre d'un voyage tous les deux ans, de participer aux frais à hauteur de 95€ par enfant, soit un montant de 1330€.

Le conseil vote à l'unanimité Pour.

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire informe le conseil de la tenue d'un mariage samedi 16 février, qu'il officiera avec Jean-Raymond COMPERAT.
- M. GENREAU demande, car cela devient urgent, de préparer une réunion publique, à Vachy concernant l'enquête publique sur l'assainissement Vachy/Prunelles, notamment pour les administrés du fond de vallon, où doit passer le réseau collectif.
- M. le Maire informe le conseil que le Maire de ST Florentin, a envoyé un courrier concernant la relance du projet DUCHY 3.
- M. le Maire informe le conseil de la demande de la société VB-Habitat de poser 2 panneaux publicitaires aux entrées de Champlost. M. GENREAU souhaite que les entrées de village ne deviennent pas une forêt « publicitaire ».

- M. le Maire informe le conseil d'un acte de vandalisme a eu lieu sur la commune avec dégradation de bien public (arrachage du panneau des horaires de car sur la place du 14 juillet). Une plainte en gendarmerie a été déposée. L'auteur ayant été identifié, les travaux relatifs à cet état de fait vont être effectués à la charge de la personne concernée et devront être payés avant la comparution devant l'ADAVIRS le 6 mars.

La séance est levée à 23h15.

Vu par nous, Jean-Louis QUERET, Maire de la commune de Champlost, pour être affiché le 19 février 2013, à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884.

Le Maire,
Jean –Louis QUERET